

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2019**

Présents : M. Bernard AUDARD, *Maire*, Mme Régine MOULIADE, Mme Sarah BRUALLA-CROUZET, *Adjointes*, Mme Christiane ARAN, M. Gérard CHASSAGNAT, Mme Francine GAILLARD, Mme Aline LAPEYRE, M. Alan ROBERTS, et M. Mickaël VIATGÉ.

Absents et excusés : Mme Christiane ARAN, M. Serge CAZEAUX et Mme Marie-Pierre PINEL

Après lecture et approbation de la dernière séance en date du 25 juillet 2019, l'ordre du jour appelle les questions suivantes :

I Aménagement Rue des Trémières-Placette Rue des Tailleurs de Pierre :

- Estimatif des travaux : 62 886.00 € HT
- Maitrise d'œuvre : Atelier Concept Voirie Réseaux Alain BADOCC, Montant de la prestation : 583.20 € TTC

Dix-sept entreprises ont retiré un dossier de consultation et quatre ont répondu :

ESBTP – ETPLV- Colas et Eurovia

La commission communale d'appel d'offre, s'est réunie le samedi 15 novembre 2019 afin d'examiner les quatre offres par rapport aux critères d'évaluation suivants :

- a) Valeur technique
- b) Prix

Elle propose de retenir l'entreprise ESBTP moins disante, pour un montant de travaux de 65 360 € HT.

Les subventions :

- | | |
|---|-------------|
| - Etat : | 18 865.00 € |
| - Région : | 12 706.00 € |
| - Département : | 12 440.00 € |
| - Fond de concours Comité d'Agglomération : | 6 289.00 € |

Le Conseil Municipal a l'unanimité des membres présents valide cette proposition.

II Approbation révision des attributions de compensation 2019 versées à la Communauté d'Agglomération :

Sur la compétence scolaire + 49 €, soit un montant d'attribution de compensation de 13 390 €.

A l'unanimité des membres présents cette proposition de révision est validée.

III Décisions modificatives budgets

1) Décision Modificative Budget Principal Commune 001-2019 :

CREDITS A OUVRIR

Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
I	21	2168	69	Installations générales, agencements et aménage	365,00
I	20	2051	56	Concession et droit similaire (logiciel...)	2 245,00
I	21	760	83	Réseaux d'électrification (Eclairage Public)	760.00
Total					3 370,00

CREDIT A REDUIRE

Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
I	21	21318	68	Construction	3 370.00
Total					3 370,00

2) Décision Modificative Budget Principal Commune 002-2019 :**CREDITS A OUVRIR**

Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	14	739211		Attribution de compensations	49,00
Total						49,00

CREDIT A REDUIRE

Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	11	6247		Transports collectifs	-49,00
Total						-49,00

3) Décision Modificative Budget Annexe Assainissement 001-2019 :**COMPTES DEPENSES**

Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	023	023		Virement à la section de fonctionnement	-75,96
D	F	042	6811		Dot. Amorti. Immobilisation et incorpo.	75.96
Total						0,00

COMPTES RECETTES

Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
R	I	021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	-75.96
R	I	040	28156	10001	Autres	75.96
Total						0,00

IV Questions diverses

- 1) **Suite à la division de la parcelle C 373** située dans la zone constructible appartenant à l'indivision CAMBEFORT dont la commune s'est portée acquéreur, il est proposé de rétrocéder aux Consorts LAUZERAL la nouvelle parcelle C 895 d'une contenance de 2a85. En contre partie les Consorts LAUZERAL cèdent à la commune de Larroque la nouvelle parcelle C 894 d'une contenance de 49 m2. L'indivision CAMBEFORT cède à la commune la nouvelle parcelle C 897 d'une contenance de 5a25 pour régularisation du chemin rural. Ces propositions sont validées à l'unanimité des membres présents.
- 2) **Cession de la parcelle B 1019 à la commune :** Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Monsieur BRUS cède à la commune la parcelle B 1019 d'une contenance de 30 m2, située dans le village à proximité du poste de relevage de la station d'assainissement pour un euro. Les frais occasionnés par cette cession sont à la charge de la collectivité. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents valide cette proposition.
- 3) **Site Patrimonial remarquable Puycelsi Larroque :**
Ce SPR se traduit localement par une volonté politique forte intercommunale et communale de le mettre en place sur nos deux communes englobant nos deux villages et une partie de la vallée de la Vère. De plus une co-visibilité évidente depuis nos villages respectifs renforce notre volonté collective de mettre en valeur un ensemble plus cohérent, tant de point de vue architectural que paysager. La commission nationale réunie le 14 novembre 2019 au ministère de la culture a validé ce SPR.
- 4) **Renouvellement de la convention SPA du Garric pour 2020 :** Contrat de prestation de service fourrière animale, sans ramassage ni capture coût : 212.48 €

- 5) **Dans le cadre du plan de mobilité rurale, la Communauté d'Agglomération** met à disposition des habitants de Larroque deux vélos électriques pour des essais éventuels sur la période du 01/12/2019 au 29/02/2020. Pour les conditions de mise à disposition s'adresser au secrétariat de mairie.
- 6) **Aménagement cœur de village centre bourg** : Dans le cadre d'une convention avec le CAUE, la Communauté d'Agglomération, souhaitent pouvoir apporter une aide à la sensibilisation et al décision sur de futurs projets. Deux thèmes sont à l'étude :
- ✓ Aménagement de la zone constructible,
 - ✓ Parcours pédagogique autour du village.

AUDARD Bernard		LAPEYRE Aline	
ARAN Christiane	Absent	MOULIADE Régine	
BRUALLA- CROUZET Sarah		PINEL Marie-Pierre	Absent
CAZEAUX SERGE	Absent	ROBERTS Alan	
CHASSAGNAT Gérard		VIATGE Mickaël	
GAILLARD Francine			